

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

École alternative des Cheminots

Vous êtes convoqués à une séance du conseil d'établissement

Le mardi 8 octobre 2024 à 19 h

À l'école alternative des Cheminots

ORDRE DU JOUR

Secrétariat :

Présences :

Absences :

Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71 :

71. Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté. 1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

1. Vérification du quorum, art. 61

6.1 Le quorum (comporte deux parties) :

Le quorum aux séances du Conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents (art. 61 L.I.P.).

Le quorum comporte deux parties :

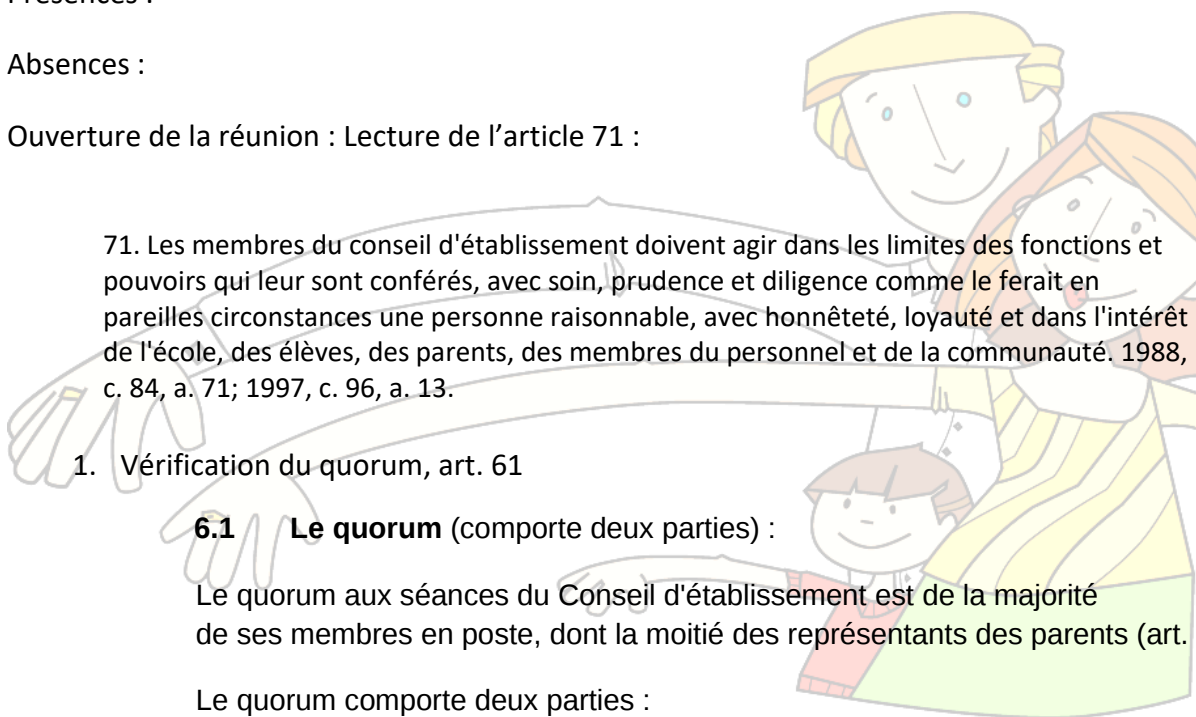
- Majorité des membres (moitié + un) dont
- Moitié des représentants des parents

a. Retour sur l'assemblée générale de parents

2. Mot de la direction

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR

4. Présentation des membres du CÉ 2024-2025



5. Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2024

6. Parole au public

7. **Nomination à la présidence du conseil pour 2024-2025 :**

8. **Nomination à la vice-présidence du conseil pour 2024-2025 :**

9. **Signature des documents officiels par les membres du CE**

10. Correspondance du conseil

11. Mot du représentant au comité de parents

12. Répertoire des membres du conseil d'établissement 2024-2025

13. Révision des règles de régie interne 2023-2024

IL EST PROPOSÉ PAR

14. Date des rencontres pour l'année scolaire 2024-2025

15. Présentation du rapport annuel 2023-2024

16. Plan d'action du projet éducatif jusqu'en 2027

17. Pratique incendie :

20- Mot des enseignants

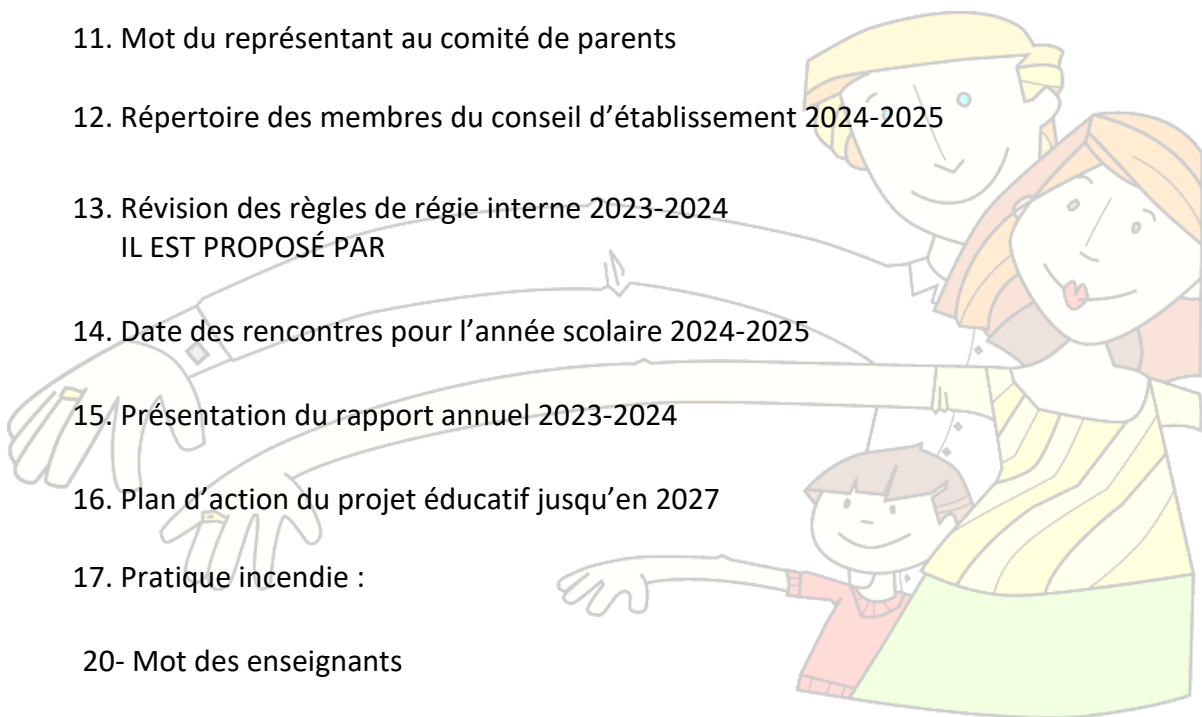
21- Annexe 48 : sortie en milieu éducatif :

22- Mot du service de garde et du personnel de soutien

23 - Mot des professionnelles

24 – Volet alternatif

25. Varia :



Levée de l'assemblée

Caroline Lamarche
Directrice

Président

